



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 68206

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur les travaux menés par la Commission nationale de concertation et d'indemnisation des orphelins présidée par Madame Block. En effet, les discussions entamées au sein de cette commission depuis mars 2009 devaient aboutir à la définition de critères permettant la mise en oeuvre d'une indemnisation des orphelins de guerre y répondant. Des conclusions étaient attendues pour fin octobre. Elle souhaiterait connaître la nature des critères dégagés par cette commission, et connaître les différences qui existent par rapport aux propositions du rapport Audouin.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a décidé la création d'une commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, qui comprend notamment les représentants des associations directement concernées, mais également ceux des grandes associations du monde combattant. Le dispositif juridique et financier qu'il paraîtra possible de retenir à l'issue de ces travaux ainsi que, le cas échéant, ses modalités d'application seront prochainement proposés au Gouvernement, après avis des présidents des deux assemblées.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68206

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 janvier 2010, page 19

Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2389